



TERRITOIRE

Plan de relance



© Prefecture Seine-et-Marne

France relance : 70 nouveaux projets portés par les collectivités seine-et-marnaises!

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments d'actualité relatifs à la mise en œuvre du plan de relance en Seine-et-Marne.



Créé le : 18/05/2021 - Mis à jour le : 2/07/2021

Mise en œuvre du plan de relance en Seine-et-Marne:

Nouvel appel à projets pour le fonds friches

Après le succès de la première édition du fonds friches, un nouvel appel à projets va être lancé dans les tous prochains jours. Il devrait être ouvert le 15 juillet prochain.

Pour mémoire : l'essentiel sur le fonds friches

Le fonds friches s'adresse aux maîtrises d'ouvrage des projets d'aménagement (collectivités, entreprises publiques locales, sociétés d'économie mixtes, bailleurs sociaux, opérateurs et établissements publics de l'État, entreprises privées) et vise à subventionner :

- les opérations de recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine, et pour des projets de requalification à vocation productive ;
- la reconversion des friches polluées issues d'anciens sites industriels ICPE ou sites miniers (ce volet spécifique du fonds friches est opéré par l'ADEME).

Ce fonds s'adresse aux projets d'aménagement de friches dont les bilans économiques restent déficitaires après prises en compte des autres subventions publiques. Les crédits peuvent financer des études, des acquisitions foncières, des travaux de démolition, de dépollution ou d'aménagement. Les projets contribuant à la production de logements dans les zones tendues et la relance de la construction sont particulièrement recherchés. Afin d'être éligibles, les projets doivent être suffisamment matures pour permettre un engagement des crédits du fonds d'ici fin 2022.

Deux projets seine-et-marnais ont été retenus à l'occasion de la première vague :

- le projet des bords de Seine à Saint-Fargeau-Ponthierry, qui bénéficie d'une subvention de 3 M €
- le projet des Arcades fleuries, à Chelles, soutenu à hauteur d'1 M €.

4 nouveaux lauréats seine-et-marnais des fonds de soutien à l'industrie, pour 1,4 M €

- l'entreprise Socos services, basée à Vaux-le-Pénil, spécialisée dans l'activité de conditionnement. Subvention de 500 000 € pour développer une activité de fabrication et de conditionnement de produits pharmaceutiques et biocides. 14 créations d'emplois en perspective ;
- l'entreprise Normale Soupe Sevalor, implantée à Noyen-sur-Seine, spécialisée dans la récupération de déchets triés. Subvention de 300 000 € pour un projet de création d'une plateforme de traitement des biodéchets à Réau. 4 créations d'emplois ;
- l'entreprise Le piston français, installée à Savigny-le-Temple, spécialisée dans l'usinage et l'assemblage de pièces aéronautiques. Subvention de 346 000 € pour l'acquisition d'une nouvelle machine ;
- l'entreprise SPMA, basée à Meaux, spécialisée dans la fabrication de pièces usinées de formes complexes, à destination principalement de l'aéronautique. Subvention de 321 930 € pour l'acquisition de deux machines.

Cela porte à 26 le total des entreprises du département ayant bénéficié à ce jour d'un soutien de l'un ou l'autre des différents fonds industriels, pour un montant total de subvention de 12,8 M €.

Premiers bénéficiaires du guichet « industrie du futur »

Au 21 juin, la Seine-et-Marne comptait 65 PME et ETI lauréates du guichet industrie du futur pour un montant de 6,9 M €. L'inscription des nombreux dossiers déposés à ce guichet, qui a connu un vif succès, se poursuit.

3 nouvelles associations lauréates du plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté

- L'association départementale des Restos du cœur, pour son projet de « Bus du cœur » : centre itinérant dans le sud-est de la Seine-et-Marne qui vise à la distribution de colis-repas dans les communes éloignées des centres de distribution actuels, à raison de 2 ou 3 jours par semaine. Subvention de 190 540 €.
- L'association ARILE, pour son projet « Eco-Meaux » de développement du chantier d'insertion des jardins de Cocagne autour de l'agriculture péri-urbaine et du maraîchage biologique, au sein de la communauté d'agglomération Pays de Meaux. Subvention de 200 000 €.
- L'association Le Chêne et ses racines pour son projet d'espace de rencontre et de soutien à la fonction parentale sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine. Subvention de 43 200 €.

PLUS D'INFORMATION :

➔ [Déploiement du plan de relance en Seine-et-Marne](#)